



Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

06 juin 2011



De gauche à droite : monsieur Christian CATHELIN, président Uscpc, monsieur le maire, Richard BROCHE, madame Mauricette THIBAUD, administrateur Uscpc, monsieur Patrick LAZARE, directeur Urbania Tarentaise et madame Dominique CONCA, sous-préfète lors de la première pierre de la rénovation des galeries de Plagne Centre le 21 juin dernier.

Conseil municipal du 06 JUIN 2011

Présents : M. Richard BROCHE, maire,

Mme Sylvie MAITRE, adjointe,

MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,

Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale,

MM. Laurent BOCH, Michel BORLET, Yves BRIANCON, Nicolas BRIANCON MARJOLLET, Jean-Luc BROCHE, Paul BROCHE, Patrice MEREL, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : MM. Jean-Marie GERMAIN, conseiller municipal (pouvoir à monsieur Michel BORLET), David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à monsieur André BROCHE), Yves BRIANCON, conseiller municipal (pouvoir à monsieur Joël OUGIER SIMONIN), René ALLAMAND, conseiller municipal.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 09 mai 2011. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Déplacement de l'arrêt de bus devant le groupe scolaire
- Autorisation au maire à passer une convention avec la Facim pour le gardiennage de l'église
- Permis d'aménager une zone d'activité de loisirs de sports motorisés à l'île de Sangot
- subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment de l'école

Le conseil municipal donne son accord pour la modification de l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

1. APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle que la réglementation impose aux collectivités la réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs. Pour la réalisation de ce document, un A.C.M.O. (AGENT CHARGÉ DE LA MISE EN OEUVRE DES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ) nommé au sein de la collectivité, a travaillé en collaboration avec un bureau de contrôle missionné par la commune. Monsieur le maire passe donc la parole à monsieur Fabrice MARTINI, représentant de la société Bureau Alpes Contrôles, afin qu'il présente ce document au conseil municipal.

Monsieur Fabrice MARTINI explique que ce document est un état des lieux des risques professionnels existants dans chaque corps de métiers au sein de la collectivité afin d'éviter au mieux les accidents du travail ou maladies professionnelles.

Ce document a été réalisé sur une année en rencontrant, au cours de réunion de travail, plus de 90% des agents de la collectivité. Il a été recensé plus de 600 risques. Ensuite, un travail a été effectué avec l'encadrement afin de valider le plan d'actions établi en coordination avec les agents, et de mettre en oeuvre pour certains risques des actions de prévention immédiates.

Monsieur Fabrice MARTINI explique qu'il est important de mettre à jour ce document régulièrement, au moins une fois par an.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux souhaitent poser des questions relatives au document présenté.

Comme les conseillers municipaux n'ont pas de questions, monsieur le maire remercie monsieur Fabrice MARTINI pour son exposé et lui donne congé.

Le conseil municipal valide le document unique tel qu'il lui est présenté. (Votants : 18, pour : 18)

2. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE (BIBLIOTHÈQUE)

Madame Sylvie MAITRE rappelle qu'un agent du patrimoine a été embauché à la bibliothèque sur 20h par semaine pour seconder la bibliothécaire. Depuis cette année, le site de La Plagne reçoit les élèves de l'école, ce qui ne se faisait pas auparavant. Cet accueil entraîne une surcharge supplémentaire de travail au niveau du ménage du local estimé à 2h par semaine.

Madame Sylvie MAITRE propose donc de porter la durée du temps de travail de cet emploi de 20h à 22h, soit une augmentation de 2h hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve l'augmentation du temps de travail du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

FINANCES

1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le maire indique au conseil municipal que des travaux de la voirie communale doivent être réalisés sur certaines parties de la commune. Le coût des travaux est estimé à 61 419,05 euros H.T et peuvent être subventionnés par l'État. En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à déposer un dossier de subvention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter une aide auprès de l'État la plus élevée possible.

(Votants : 18, pour : 18)

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU FDEC POUR 2011

Dans le cadre des travaux de voiries communales, monsieur Robert ASTIER rappelle que la commune peut solliciter une aide auprès du conseil général au titre du fond départemental d'équipement des communes (FDEC). En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à déposer un dossier de subvention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à déposer un dossier de subvention au titre du fond départemental d'équipement des communes.

(Votants : 18, pour : 18)

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. FIXATION DES TARIFS DE LA CRÈCHE LES «P'TITS BONNETS» À PLAGNE CENTRE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS VACANCIERS.

Madame Sylvie MAITRE indique qu'il est nécessaire d'actualiser les tarifs consentis aux non résidents pour l'accueil de leurs enfants au sein de la crèche communale.

Elle rappelle les tarifs votés en 2009 et propose de simplifier ces derniers comme suit :

- 5 euros l'heure de garde
- 5 euros le repas

Le conseil municipal approuve les tarifs tels que proposés. (Votants : 18, pour : 18)

2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CRÈCHE

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal de la nécessité de modifier une fois de plus le règlement intérieur suite à des remarques de la CAF. Elle souligne l'importance de ce document qui encadre le fonctionnement de la structure selon la réglementation en vigueur. D'autre part, elle ajoute qu'elle a réalisé, en concertation avec la responsable du service concerné, un important travail de réécriture du règlement intérieur.

Madame Sylvie MAITRE présente donc les points modifiés dans le règlement intérieur :

- La présentation de l'équipe a été simplifiée car elle peut changer d'une année à l'autre.
- Les différents modes d'accueil : régulier à temps complet, régulier à temps partiel, occasionnel et accueil d'urgence.
- Les modalités d'inscription et les modalités d'admission sont décrites et ont bien été différenciées.
- La période d'adaptation gratuite
- L'importance du contrat d'accueil et de son respect avec facturation de 15 jours de carence en cas de résiliation anticipée.
- Fréquence d'accueil de l'enfant : la CAF a demandé que cette fréquence ne dépasse pas six jours par semaine.
- liste des absences non facturées
- Détail du mode de calcul pour l'application de la tarification selon le barème CNAF
- Ajout d'un moyen de paiement : le chèque emploi service universel (césu)

- Participation des parents au sein de la vie de la structure

- Autorisation donnée par les parents pour utiliser le logiciel CAFPRO qui permet d'accéder à déclaration de ressources auprès de la CAF.

- Pour l'accueil des vacanciers : pas d'arrivée et de départ pendant les heures de repas 11h30/13h00, et réservation obligatoire avec acompte de 30% du montant de la réservation. Ce dernier n'est pas remboursé en cas d'annulation moins d'un mois à l'avance.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la crèche «les p'tits bonnets» à Plagne Centre. (Votants : 18, pour : 18)

3. PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DU CENTRE DE FORME À BELLE PLAGNE

Monsieur André BROCHE explique que la délégation de service public du centre de forme à Belle Plagne, passée avec la société Mercure hôtel, arrive à son terme.

Il rappelle que les élus ont émis le souhait de lancer une réflexion sur l'aménagement d'équipements annexes et sur la couverture de cette piscine. Il précise que la commission de travaux a notamment acté les travaux concernant les équipements annexes mais qu'ils ne pourront pas être réalisés avant le printemps 2012. Compte tenu de l'importance de cette structure pour la saison estivale, monsieur André BROCHE propose de proroger la DSP d'une année avec le gestionnaire actuel. La nouvelle DSP pourra être signée courant 2012 en intégrant les travaux réalisés.

Le conseil municipal approuve la prolongation du contrat d'affermage pour une année avec la société Mercure Hôtel. (Votants : 18, pour : 18)

4. CARTE PASS'PLAGNE

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle au conseil municipal que la MATO a mis en place depuis l'été 2008 un nouveau produit à destination de la clientèle de la station : la carte Pass'Plagne.

Cette carte est une sorte de carte de crédit avec des unités, en vente et rechargeable à la MATO (points I, MATO vallée). Elle permet de payer chez les différents partenaires adhérents les activités avec des remises tarifaires. Le prix public de cette carte est de 75 € ce qui correspond à 150 unités.

Il indique que cette carte connaît un franc succès et que ce dispositif va être renouvelé pour les étés et hivers prochains.

Monsieur Bernard AUBONNET propose que la commune renouvelle son dispositif de pré-financement d'une partie du coût de ces cartes pour les jeunes de 25 ans maximum qui seraient intéressés pour l'été 2011. Le coût pour le bénéficiaire serait de 30 euros.

L'objectif est de les inciter et de les aider à pratiquer un certain nombre d'activités (sports, ...) et de favoriser leurs déplacements puisque cette carte peut être utilisée pour payer les transports vallée/station et station/vallée (navettes bus).

Le conseil municipal approuve la participation de la commune pour le pré-financement des cartes Pass'Plagne dans les conditions énoncées précédemment. (votants : 18, pour : 18)

5. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) DE L'USINE DE TRAITEMENT DE VALEZAN

Monsieur le maire explique que le mandat des actuels délégués à la CLIS, monsieur Paul BROCHE, titulaire et monsieur Marin VIVET GROS, suppléant, est arrivé à échéance. Il convient donc de désigner à nouveau un titulaire et un suppléant pour une durée de 3 ans.

Monsieur le maire propose de renouveler la nomination de monsieur Paul BROCHE en titulaire et de monsieur Marin VIVET GROS en suppléant.

Le conseil municipal approuve la nomination de monsieur Paul BROCHE en titulaire et de monsieur Marin VIVET GROS en suppléant à la commission locale d'information et de surveillance de l'usine de traitement de Valezan.

(votants : 18, pour : 18)

6. CONVENTION AVEC LE RUCHER DES ALLOBROGES POUR UN LOCAL À LA VERDACHE

Monsieur le maire propose de renouveler la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé au bâtiment la Verdache à l'association le «Rucher des Allobroges».

Monsieur le maire rappelle que cette association regroupe l'ensemble des ruchers du tunnel du Siaix jusqu'à Val d'Isère. Le local prêté leur permet de stocker leurs besoins en matériel d'apiculture afin que les ruchers puissent s'approvisionner facilement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus.

(Votants : 18, pour : 18)

TRAVAUX

1. CONVENTION AVEC LA SCI TARINE POUR TRAVAUX - VOIE AU DESSUS DU RESTAURANT LE REFUGE À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle que la SCI Tarine est propriétaire du restaurant «le refuge» à Plagne Centre et qu'une voie, ouverte à la circulation du public, est installée sur le bâtiment.

Il indique qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur cette voie et qu'en ce sens la SCI la Tarine et la commune se sont rapprochées car cette voie présente un intérêt central (accès pour le ramassage des ordures ménagères et pour les secours, livraisons et accès commerces). En ce sens, monsieur le maire présente un projet de convention fixant les modalités de réalisation de ces travaux et les conditions générales d'entretien de la voirie une fois les travaux réalisés.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus

(Votants : 18, pour : 18)

2. MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LA RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE - LOT 13 ENSEIGNES SIGNALÉTIQUE

Monsieur Robert ASTIER rappelle que, lors de la consultation lancée cet hiver, le lot 13 s'était avéré infructueux. Ce lot a été relancé et la commission d'appel d'offres propose de l'attribuer à l'entreprise Lumi Savoie pour un montant total de 39 660 euros H.T.

Monsieur Robert ASTIER informe le conseil municipal que la pose de la première pierre pour les travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre aura lieu le mardi 21 juin 2011 à 11h30.

Le conseil municipal approuve l'attribution du lot 13 par la commission d'appel d'offres.

(Votants : 18, Pour : 18)

3. AVENANTS - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU FRONT DE NEIGE DE BELLE PLAGNE

Monsieur le maire indique que les travaux concernant le réaménagement du front de neige de Belle Plagne, lancés en collaboration avec la société d'aménagement de La Plagne (SAP) et attribués à l'entreprise Bouzon Barral, sont pratiquement terminés.

En revanche, il convient d'approuver deux avenants :

- un avenant en moins value de 15 665 euros H.T portant sur la non réalisation des deux options envisagées (plantation d'arbres et complément d'éclairage sur la piste de luge)

- un avenant en plus value de 38 845 euros H.T portant sur l'aménagement de l'accès à la galerie marchande (devant «le Matafan») et divers travaux relatifs à cette création.

Le montant cumulé de ces deux avenants est de + 23 180 euros HT.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 296 791 ,50 euros HT.

Monsieur le maire ajoute qu'il va solliciter la société d'aménagement de La Plagne pour la prise en charge partielle de cet avenant.

Le conseil municipal approuve les deux avenants présentés ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

URBANISME

1. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCCA)

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle la nécessité de créer un service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire communal.

Ce service est chargé de :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en oeuvre et l'amélioration de leur installation.

- contrôler les installations d'assainissement non collectif

Après réflexion, il est proposé que cette compétence soit dévolue à la communauté de communes du canton d'Aime, afin de mutualiser les moyens techniques, financiers, et humains sur l'ensemble du canton sous réserve de la création d'une commission intercommunale. Cette dernière élaborera un règlement intérieur et devra définir une position identique entre les communes membres.

Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence SPANC à La CCCA sous réserve de la création d'une commission intercommunale.
(Votants : 18, pour : 18)

2. AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE POUR LA PÉRIODE DE 2011 À 2030

Monsieur Jean Luc BROCHE présente au conseil municipal le projet d'aménagement en forêt communale pour la période 2011-2030 établi par l'office national des forêts (ONF)

Après analyse de l'état de la forêt, il indique qu'un programme d'action à réaliser a été arrêté en concertation avec la commune.

Monsieur Jean Luc BROCHE indique que le document d'aménagement établi par l'ONF précise les années de passage en coupe, les travaux susceptibles d'être réalisés (à titre indicatif), ainsi qu'un bilan prévisionnel annuel. Bien qu'il ne soit pas contre l'accord passé avec l'ONF, monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'approuve pas les objectifs définis dans ce document. Il rappelle que la commune a un budget de 130 000 euros pour la gestion de la forêt par l'ONF pour 2011, il trouve aberrant le prévisionnel de coupes de 1 800 m³/an sur 20 ans sans garantie d'équilibre financier. En outre, il estime que l'ONF est gérée comme une entreprise privée et qu'il serait bon de la mettre en concurrence pour certains travaux comme : l'abatage et le débardage des bois d'emprise ou la réalisation des pistes forestières de 1240 mètres linéaires que l'ONF facture 170 000 euros TTC à la commune. Monsieur Jean Luc BROCHE rappelle que ce document est un prévisionnel et que les objectifs seront revus chaque année par la commune. Il ajoute que l'ONF ne commence jamais un travail sans avoir l'accord préalable de la commune.

Le conseil municipal approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'action associé. (Votants : 18, pour : 15, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN, abstention : 2, Sylvie MAITRE et Robert ASTIER).

3. PISTE FORESTIÈRE DÉSENCLAVANT LA PARCELLE N°45 - ACQUISITION PARCELLES À MONSIEUR MARCEL BROCHE

Monsieur Paul BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Monsieur Jean-Luc BROCHE rappelle la réalisation de la piste forestière désenclavant la parcelle n°45 et la nécessité de créer une surlargeur sur la voie communale menant au Villard de Sangot au droit de ce tracé. Dans ce cadre, il convient d'acquérir les terrains nécessaires à cet aménagement.

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles section E n°308 et 330 totalisant 635 m² au prix de 318 euros à monsieur Marcel BROCHE.
(Votants : 17, pour : 17)

4. ACQUISITION TERRAIN DES CONSORTS GAL AUX PROVAGNES

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe que la commune avait réalisé une voirie de desserte pour le lotissement de la zone artisanale des îles dans les années 1980. Des propriétaires d'une parcelle sur laquelle s'exerce l'emprise de cette voie ont demandé à la régulariser.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de l'emprise nécessaire à la voirie de desserte sur la parcelle section A n°1896p d'une surface de 327 m² au prix de 2 658 euros aux consorts GAL. (Votants : 18, pour : 18)

5. RÉGULARISATION EMPRISE ROUTE DU CARTON À SANGOT AVEC MADAME JOËLLE EXCOFFIER

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle la nécessité de régulariser l'emprise foncière de la route du Carton à Sangot. Dans ce cadre, il propose l'acquisition des parcelles section D n° 1617, 1620, 1618 d'une surface respective de 20 m², 33 m², 29 m², appartenant à madame Joëlle EXCOFFIER en contrepartie de la parcelle communale section D n° 363 d'une surface de 178 m².

Il précise que l'échange se fait sans soulte. En effet, lors de la réalisation de la voirie les murets de soutènement-savaient été construits par l'intéressé.

Monsieur Paul BROCHE informe le conseil municipal qu'un cerisier est tombé sur la nouvelle voie aménagée pour se rendre chez monsieur BÉRARD à Sangot. Il demande qui doit se charger de l'enlever.

Monsieur le maire répond que les services techniques vont réaliser ce travail.

Le conseil municipal accepte l'échange proposé ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

6. PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN DU LONGEREY À MACOT CHEF-LIEU

Monsieur Nicolas BRIANCON MARJOLLET, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Afin d'assurer la maîtrise et le suivi des travaux au lieu-dit «chemin du Longerey» à Macot, monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il avait été décidé d'y inclure des ouvrages intéressant directement les propriétaires riverains et de leur imputer ainsi une participation financière. A ce jour, il convient donc d'établir des conventions avec les propriétaires concernés afin de régulariser cette situation. Il explique les montants différents dus par les propriétaires, par le fait que des travaux distincts ont été réalisés sur les propriétés.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les conventions avec monsieur et madame Marius BRIANÇON-MARJOLLET, madame et monsieur Roger POSSOZ ainsi que madame et monsieur Nicolas BÉRARD. (Votants : 17, pour : 17)

AJOUT DÉLIBÉRATION

1. CONVENTION AVEC LA FACIM POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE SAINT NICOLAS À MACOT CHEF-LIEU

Monsieur André BROCHE rappelle que le conseil municipal a validé la création de deux postes d'agent du patrimoine pour le gardiennage de l'église du chef-lieu durant la saison estivale.

Il explique que la Facim prend en charge cette opération à hauteur de 666 euros pour la période d'ouverture de l'église du 05 juillet au 28 août 2011. Pour ce faire, la commune doit passer une convention avec la Facim.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la Facim pour l'été 2011. (Votants : 18, pour : 18)

2. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE DÉPLACEMENT DE L'ARRÊT BUS - GROUPE SCOLAIRE MACOT CHEF-LIEU

Madame Sylvie MAITRE explique que l'arrêt bus qui se trouve devant le groupe scolaire de Macot chef-lieu, dans le sens Sangot-Macot, implique actuellement un regroupement des enfants sur une parcelle privée. Cette organisation fait supporter des nuisances aux propriétaires concernés.

Après une visite sur le terrain avec les responsables locaux du conseil général, de la communauté de communes, le transporteur et l'Atsem chargée d'accompagner les enfants dans le bus, il est proposé de déplacer cet arrêt de bus en pleine voie sur le pont avec dépose des enfants directement au niveau de l'abri-bus, donc totalement en sécurité.

Il convient en conséquence de signer une convention avec le conseil général afin de formaliser ce déplacement par des zébras au sol et par la pose d'une signalétique adaptée.

Le conseil municipal décide de modifier l'emplacement actuel de l'arrêt de bus. (Votants : 18, pour : 18)

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT ÉCOLE PRIMAIRE MACOT CHEF-LIEU

Dans le cadre de la réhabilitation énergétique du bâtiment école primaire, madame Sylvie MAITRE propose de solliciter une subvention auprès du conseil général de la Savoie, du conseil régional Rhône -Alpes et de l'Adème.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter une aide financière auprès des organismes cités ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

4. PERMIS D'AMÉNAGER D'UNE ZONE D'ACTIVITÉ DE LOISIRS DE SPORTS MOTORISÉS À L'ILE DE SANGOT

Afin de pouvoir aménager une zone d'activité de loisirs et de sports motorisés à l'île de Sangot, monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de déposer une demande de permis d'aménager. Ensuite, une convention sera passée avec les futurs exploitants pour la gestion de cette zone.

Le conseil municipal approuve la demande d'autorisation au titre d'un permis d'aménager au lieu-dit «les îles de Sangot». (votants : 18, pour : 18)

Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le 04 juillet 2011 à 19h30 en salle du conseil, mairie de Macot La Plagne.

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU PAR LES UV

Monsieur Paul BROCHE fait remarquer que l'eau distribuée à Macot chef-lieu est actuellement de bonne qualité et sans traitement. Il peut néanmoins se produire des pollutions ponctuelles ou accidentelles. Il rappelle par ailleurs les obligations et sanctions pénales encourues en cas de contamination ou pollution de l'eau, par la mairie et le maire.

Afin de parer à toute éventualité, il est proposé au conseil municipal de mettre en place aux entrées des réservoirs de Sangot, de Macot et de Plan Gagnant, un système de traitement uv. Ce dispositif, posé à l'entrée du bassin, garantit une désinfection de l'eau à 95%. En revanche, il ne permet pas de parer à une contamination dans le réservoir ou après.

Le prix de ce système est de 18 000 euros par réservoir soit 54 000 euros. Il faut ajouter le coût de l'installation électrique à chaque réservoir sachant que ceux de Sangot et de Plan Gagnant ne nécessitent très peu de travaux.

L'entretien peut être réalisé soit par les services techniques, soit par le biais d'un contrat de maintenance d'un coût de 2000 à 3000 euros/an.

Monsieur Paul Broche indique qu'il est prévu 70 000 euros sur le budget 2011 pour cette opération.

Monsieur Paul Broche ajoute que si le système des UV est adopté, avec l'électricité à demeure, il sera possible d'équiper les vannes incendie d'électrovannes manoeuvrables à distance.

Il demande l'avis du conseil municipal sur cette installation.

Suite à l'interrogation de madame Sylvie MAITRE, monsieur le maire confirme la possibilité de recevoir des subventions pour ce type d'installation.

Messieurs Laurent BOCH et Joël OUGIER SIMONIN sont sceptiques sur cette installation car elle ne paraît pas très efficace et la commune sera de toute façon obligée d'utiliser du chlore en cas de contamination importante.

Monsieur Joël Ougier Simonin s'étonne que l'étude pour « la sécurisation du réseau d'eau » ait été confiée à un gestionnaire privé (Veolia), alors qu'un organisme neutre aurait été plus objectif. Il rappelle que, parallèlement, à cette étude, la communauté de communes a lancé une étude de faisabilité de prise de compétence des réseaux eau potable sur le canton pour 50 000 euros et craint que la commune ne se lance dans une mise en affermage de son réseau sous peu.

Madame Sylvie MAITRE pense que cette solution ne change pas le goût de l'eau, contrairement au chlore et qu'elle permet d'avoir déjà une première protection.

Monsieur le maire rappelle que la sécurité et la protec-

tion des habitants sont des devoirs pour le conseil municipal et lui-même et que ce système garantit à 95 % le traitement de l'eau.

Monsieur Laurent BOCH pense que l'installation des uv permet juste à la commune de s'acheter une tranquillité mais n'a aucune efficacité. A choisir, il est d'accord sur le fait qu'il est préférable d'installer des uv plutôt que de traiter l'eau au chlore.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de prendre une décision ce soir car il est nécessaire d'équiper les réservoirs communaux d'un système de traitement pour la sécurité des habitants et notamment des enfants.

Monsieur le maire estime que ce système paraît le mieux adapté à la commune au vu de la qualité de son eau.

Le conseil municipal approuve l'installation d'un traitement uv sur les réservoirs de Sangot, Macot, et Plan Gagnant; (**Votants : 17, pour : 10, contre : 6 Joël OUGIER SIMONIN (+ pouvoir Yves BRIANÇON), Marin VIVET GROS, Nicolas BRIANÇON-MARJOLLET, Robert ASTIER, Patrice MEREL, abstention : 1, Laurent BOCH**)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME

Monsieur le maire passe la parole à madame Sylvie MAITRE pour évoquer les points abordés lors du dernier conseil communautaire.

1. OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal de la dernière réunion relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) qui a eu lieu le 25 mai dernier :

- 19 dossiers ont été acceptés dont 4 sur Macot La Plagne (16 propriétaires occupants, 2 propriétaires bailleurs, 2 usufruitiers).

- 12 dossiers ont été refusés dont 2 sur Macot La Plagne (10 revenus trop élevés, 2 dont les travaux étaient déjà réalisés).

Elle ajoute qu'une permanence a lieu tous les 1er jeudis du mois dans les bureaux de la communauté de communes du canton d'Aime. Les personnes intéressées peuvent aussi se renseigner au CAL PACT (centre d'amélioration du logement de Savoie) à Albertville (place Ferdinand Million).

2. PROJET DE TERRITOIRE

- Aménagement du territoire :

madame Sylvie MAITRE explique que deux enquêtes sont actuellement en cours : sur les habitudes de déplacement des habitants et sur le tourisme d'été au niveau du canton.

- Social :

La priorité sera donnée à la résolution des difficultés concernant l'offre de soins sur le canton. Il est prévu de visiter une maison de santé à Saint Genis courant juin. Concernant les médecins, elle informe que le docteur Soleil aura un associé dès cet automne. Un médecin qui a déjà un cabinet sur Brides les Bains, souhaite également s'installer à Aime. Le docteur KLEIN de Peisey Nancroix viendrait en renfort.

Ces deux derniers médecins doivent obtenir l'accord du conseil de l'ordre des médecins et des médecins déjà en exercice à Aime.

Enfin, une jeune médecin diplômée souhaite s'installer à la condition que la maison de santé se réalise.

- Culture :

Il est envisagé d'acquérir les bâtiments d'une surface de 600 m² situés à côté de l'école du Pavillon à Aime appartenant à la congrégation des soeurs Saint Joseph pour installer l'école de musique, le centre de loisirs et la salle de danse/théâtre. Les soeurs souhaitent vendre rapidement ce bien au prix de 500 000 euros à négocier et désirent que celui-ci serve pour une mission à destination des enfants. La commune d'Aime souhaite récupérer les locaux actuels afin d'y installer son restaurant scolaire.

La maison des arts va être transférée à l'ancienne crèche car la commune d'Aime souhaite récupérer ses locaux.

- Développement économique :

Le projet de création d'une maison de la vigne à la Côte d'Aime est en attente car aucune subvention ne sera versée pour le moment (trop de demandes).

Madame Sylvie MAITRE évoque la ZAC de Plan Cruet d'une surface de 5Ha. 2 Ha resteront à vocation agricole.

Pour le reste de la surface, il est prévu 8 820 m² d'emprise publique et 24 lots partagés sur 2,8 Ha.

La communauté de communes doit encore se prononcer sur le choix de l'opération de soutien aux entreprises qu'elle souhaite mettre en place : une pépinière d'entreprise (mutualisation des services à destination des entreprises de la ZAC) ou un bâtiment blanc (accueil des entreprises pour un temps limité lors d'un sinistre ou d'une création d'entreprise par exemple).

3. VOIE VERTE

Les travaux de la voie verte avancent rapidement. La partie jusqu'au plan d'eau a été réouverte fin mai, le reste devrait se terminer courant du mois de juin.

4. COMMISSION SOCIALE

Madame Sylvie MAITRE fait un point sur l'accueil de jour Alzheimer qui a lieu deux fois par semaine, le mercredi et jeudi à Landry. Par rapport aux accueils existants, la fréquentation est plutôt bonne, jusqu'à 8 personnes par jour de permanence.

Jusqu'en 2014, cet accueil est géré (et financé) par France Alzheimer, passé cette date la Ccca devra se prononcer sur la prise en charge et le maintien du service. Un lieu d'accueil plus approprié, en rez de chaussée et avec un jardin, est recherché.

La fréquentation du multi-accueil cantonal est toujours aussi bonne avec un taux de remplissage de 70% à 80%.

Sur 120 enfants accueillis, 15% viennent de Macot La Plagne, 51% d'Aime, 9% de Centron, 6,5% de Belentre et de la Côte d'Aime, 4% de Granier, 3,3% de Landry.

Pour le moment, 37 personnes sont sur liste d'attente toutes sections confondues. Pour la rentrée 2011, il ne resterait que 22 personnes qui n'auraient aucun moyen de garde.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

Monsieur le maire informe l'assemblée de la présentation du projet d'aménagement du secteur du front de neige de Plagne Centre (notamment avec une nouvelle implantation des remontées mécaniques Bécoin et Verdon nord...) par la société d'aménagement de La Plagne au prochain comité syndical.

Monsieur le maire tiendra informé le conseil municipal sur ce projet.

Il fait part de la succession de monsieur Bernard CHANCEL, président directeur général de la SAP, qui part en retraite, par monsieur Jérôme GRELLET, futur directeur général.

BÂTIMENT LE GÉNÉPY

Madame Sylvie MAITRE indique que l'ensemble des éléments concernant ce bâtiment sont réunis dans un dossier disponible dans le bureau de la directrice générale adjointe de la commune. Elle invite les élus à le consulter afin de pouvoir évoquer ce sujet et prendre une décision lors du prochain conseil municipal.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE DE MACOT CHEF-LIEU

Suite au diagnostic énergétique réalisé sur l'école de Macot chef-lieu, Madame Sylvie MAITRE rappelle que le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux s'appuyant sur les propositions du cabinet ayant effectué le diagnostic. Dans ce cadre, une consultation a été lancée pour missionner un maître d'oeuvre. Ce dernier, «Transénergie», a réalisé une visite des locaux. Suite à cette visite, madame Sylvie MAITRE ET monsieur Robert ASTIER font part des remarques transmises par celui-ci.

COPROPRIÉTÉ JANNU-MERCURE

Monsieur le maire informe que la copropriété Jannu Mercure a entamé une procédure de régularisation des emprises des commerces sur les parties communes.

Dans ce cadre, une somme de 500 000 euros (foncier + rappel de charge) est demandée par certains propriétaires à l'ensemble des commerçants de ce secteur.

Un accord a été trouvé pour réduire cette participation à 400 000 euros.

Monsieur le maire rappelle que la commune est propriétaire des murs de la fromagerie qui est impactée par cette régularisation, et que par conséquent, un montant de 25 000 euros lui est demandé.

Monsieur André BROCHE explique qu'à l'époque des travaux, les anciens exploitants avaient pris contact par courrier avec le syndic et la copropriété pour avoir leur accord. Ces derniers avaient donné une suite favorable à la demande. En revanche, aucune régularisation n'a été engagée par la suite.

Monsieur Bernard AUBONNET suggère de bien acter cette régularisation devant notaire.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son accord pour régulariser cette situation sachant que l'ensemble des commerçants ont accepté l'arrangement.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité cet accord. Ce point sera évoqué lors de l'assemblée générale de la copropriété du 26 juin.

Enquête Contours/Sap

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'enquête Contours de la saison 2009-2010 qui retrace l'ensemble des enquêtes de satisfaction réalisées sur la station est à la disposition des élus dans le bureau du directeur général des services. Il explique que cette enquête est très intéressante et informative. Le taux de satisfaction concernant l'aménagement des pistes s'améliore d'année en année et la qualité de neige et des pistes s'approchent de celle de Peisey/VALLANDRY qui est en tête.

En revanche, cette enquête relève notamment les problèmes de stationnement sur la station et la carence en toilettes publiques.

ASSOCIATION BOB LUGE

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que l'association bob-luge gère la piste de bob. Cette année, la piste de bob a subi un déficit de 54 000 euros dû notamment au fonctionnement et au beau temps qui a pénalisé cette activité.

Il informe également que le président, monsieur Auguste PICOLLET, a donné sa démission et rappelle que monsieur André BROCHE, directeur, part en retraite le 30 juin.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale où un nouveau conseil administration sera élu, les fonctions de directeur et de président seront assumées respectivement par monsieur Alain BESSARD et monsieur Bernard AUBONNET, actuel vice-président.

Monsieur Bernard AUBONNET remercie, au nom du président et en son nom, monsieur André BROCHE pour son travail réalisé au sein de l'association bob-luge depuis 20 ans.

Monsieur André BROCHE souhaite préciser que le déficit 2011, calculé sur les 20 ans d'exploitation, n'est en réalité que de 35 000 euros. Cette somme peut très rapidement être récupérée lors du prochain exercice.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 11/10	Réfection de la toiture de la sacristie	BATTENDIER	8 293,75 €	9 919,33 €
MAPA 11/13	Etudes aménagement et entretien des pistes VTT de la Plagne	CARADIBOI	22 600,00 €	27 029,60 €
MAPA 11/14	Entretien des espaces verts - fauchage et tonte	ALPES PAYSAGE	11 812,00 €	14 127,15 €
MAPA 11/15	Assistance à maîtrise d'ouvrage - conduite d'opération portant sur les travaux de rénovation des galeries	Société d'aménagement de la Savoie	89 000,00 €	106 444,00 €
MAPA 11/16	Mission MOE portant sur la rénovation énergétique de l'école primaire de Macot	TRANSENERGIE	29 828,00 €	35 674,29 €

P

 PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ EN 2011

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M1015	COSTERG François	Rue du Chatelet	Abri bois

D

 ÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2011

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M5024	BERTHIER Alain	Les Charmettes	Création 2 ouvertures en façade
07315011M5009	OPAC SAVOIE	Coudrier-Vargne	Remplacement jalousies par persiennes
07315011M5012	DEBOVE Guillaume	Sangot	Réfection toiture
07315011M5026	DAO GELETTA Eugène	Le Raffort	Réfection toiture
07315011M5028	ASTIER Simon	Les Frasses	Rénovation chalet d'alpage

L'association d'étude et de recherche des événements savoyards va réaliser un livre sur chaque commune de notre vallée sous l'égide de la société d'histoire et d'archéologie d'Aime. Cette dernière recherche sur la commune de Macot La Plagne, un ou plusieurs correspondants afin de rédiger l'histoire de Macot La Plagne dans le cadre de ce livre.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec la société d'histoire à son local d'Aime lors de ses permanences du vendredi de 16h à 17h30.

Rénovation des galeries de Plagne Centre

La pose de la première pierre des travaux de rénovation des galeries de Plagne Centre a eu lieu mardi 21 juin 2011 en présence de madame la sous-préfète, Dominique CONCA, monsieur Christian CATHELIN, président de l'union des syndicats des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre, et de monsieur Richard BROCHE, maire de Macot La Plagne.



La crèche à l'école



Les enfants de la crèche des p'tits bonnets à Plagne Centre, qui rentrent à l'école en septembre, ont passé une matinée en petite section le 14 juin dernier. Le midi, les enfants sont même allés manger avec les plus grands à la cantine.

Le prix des incorruptibles

L'ensemble des élèves du groupe scolaire Albert Perrière de Macot chef-lieu (de la maternelle au CM2), en collaboration avec la bibliothèque, a participé au prix des incorruptibles. Cet évènement qui se déroule au niveau national, a pour objectif de promouvoir la lecture ludique auprès des enfants et des jeunes. Il consiste, pour ces lecteurs de la maternelle au lycée, à lire un certain nombre de livres sélectionnés afin d'élire le meilleur. Les livres sont proposés par des professionnels de l'édition. Les élèves, participant au concours, sont chargés de choisir leur livre préféré parmi une sélection de 5/6 livres par niveau. Durant la dernière semaine de mai, chaque classe de l'école a donc élu son livre préféré par le biais d'un vote. Les résultats, au niveau de la commune, sont :

Pour les maternelles : « Splat le chat », pour les CP : ex aequo entre « marlène baleine » et « un petit chaperon rouge », pour les CE1 : « mes parents sont marteaux », pour les CE2-CM1 : « le pompier de Lilliputia », pour les CM2 : « Tim – sans – dragons ».

Tous les votes sont centralisés au niveau national et les résultats ont été publiés le 8 juin 2011.

Par la suite, la bibliothèque recevra les plus grands pour une petite cérémonie de remise de certificat de participation au prix des Incorruptibles.



LE CHOIX



LE VOTE



Manifestations

MATCH FCHT

08 juillet 2011 à 17h00 - Aime

Préparation à la coupe du monde
Equipe de France U20 /Equipe de France militaires

LES JEUDIS D'AIME - 21H

07 juillet 2011

L'amuse Gueule (swing festif)
Renseignements maison du tourisme - 04.79.55.67.00

CHAMPIONNAT DE FRANCE

CANOË - KAYAK

Du 13 au 17 juillet 2011

BAL ET FEU D'ARTIFICE À AIME

13 JUILLET 2011 -

théâtre de verdure 21 h 00
(repli salle de spectacle en cas de mauvais temps)
Renseignements maison du tourisme - 04.79.55.67.00

FÊTE DE PLAGNE BELLECÔTE

BAL LE SOIR

14 juillet 2011

Renseignements maison du tourisme - 04.79.09.02.01

RASSEMBLEMENT VIEILLES VOITURES

LA PLAGNE

17 juillet 2011

Renseignements maison du tourisme - 04.79.09.02.01

FÊTE DE PLAGNE 1800

20 JUILLET 2011

Concert Eric VOGEL
Renseignements maison du tourisme - 04.79.09.02.01

LES JEUDIS D'AIME - 21 H

21 JUILLET 2011

Swallow (les divas du Jazz)
Renseignements maison du tourisme - 04.79.55.67.00

FÊTE DU PLAN D'EAU DE MACOT

23 juillet 2011

21h à 22h30 - Show «au cabaret ce soir» - Costumes, strass, paillettes, plumes - du charleston des années 20 en passant par les comédies musicales américaines et le fameux french cancan

22h30 - Spectacle pyrotechnique suivie d'une discothèque géante en live avec magnifiques danseuses jusqu'à 1h du matin.

JOURNÉE À THÈME ELFES + MAGIE À BELLE PLAGNE

27 JUILLET 2011

Renseignements maison du tourisme - 04.79.09.02.01

LOTO INTER-STATION BELLE PLAGNE

27 JUILLET 2011 -

Renseignements maison du tourisme - 04.79.09.02.01

LES JEUDIS D'AIME - 20h30

Vendredi 29 juillet 2011

3 thiers (pop-rock)
Renseignements maison du tourisme - 04.79.55.67.00

6000 D

29, 30 ET 31 JUILLET 2011

Renseignements maison du tourisme - 04.79.09.02.01

Informations

ARRÊTÉ DE CIRCULATION/FERMETURE DE ROUTE

Afin de respecter les délais administratifs, Les demandes d'arrêté de circulation ou de fermeture de route doivent parvenir en mairie dans un délai minimum de 15 jours avant la date prévue du début des travaux.

Il vous est rappelé qu'aucun travaux ne peut être engagé sur le domaine public sans une autorisation municipale.
Renseignements : Police municipale - 04.79.09.22.10

CIRCULATION ENGINS À MOTEUR SUR LE DOMAINE SKIABLE PENDANT LA SAISON ESTIVALE

La commune de macot La Plagne vous informe que la circulation d'engins à moteurs est strictement interdite sur l'ensemble du domaine skiable et des fronts de neige de la station durant la période estivale (Juillet et Août).
Renseignements- Police municipale 04.79.09.22.10.

FACTURE D'EAU

A partir de cette année, vous avez la possibilité de régler votre facture d'eau par prélèvement à l'échéance. Si cette option vous intéresse, le document à compléter est téléchargeable sur le site internet de la commune ou disponible en mairie de Macot La Plagne. Afin que cette option soit prise en compte pour cette année, le document doit être renvoyé en mairie avant le 31 juillet 2011. Après cette date, le prélèvement sera mis en place pour les années suivantes.

La commune vous informe également que le bilan de qualité de l'eau est affiché sur le panneau d'affichage à Macot chef lieu.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Inscription en mairie jusqu'au 15 juillet 2011.

04.79.09.71.52 - EMAIL : mairie@macotlaplagne.com